

Conseil municipal | Séance du 15 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2022-12-15-5 | Finances communales - Budget de la ville -
Décision modificative n°4-2022
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Alia Cheikh

Exposé des motifs :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°4 du budget principal de la ville.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2021-12-09-5 du Conseil municipal du 9 décembre 2021 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2022,
- La délibération n°2022-03-24-16 du Conseil municipal du 24 mars 2022 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2022,
- La délibération n°2022-06-30-03 du Conseil municipal du 30 juin 2022 adoptant la décision modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2022,
- La délibération n°2022-10-20-06 du Conseil municipal du 20 octobre 2022 adoptant la décision modificative n°3 du budget principal de la ville pour l'exercice 2022,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Décide :

- D'adopter la décision modificative comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				122 204,00 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DBM	▪ Fournitures de petits équipements	60632	011	-600,00 €
DCRC	▪ Autres impôts et taxes	637	011	-730,33 €
	▪ Autres services extérieurs	6288	011	-500,00 €
	▪ Redevances pour concessions, brevet, licences	6518	65	1 230,33 €
DDS	▪ Energie - électricité	60612	011	-500,00 €
	▪ Rémunération non titulaire	64131	012	-2 500,00 €
	▪ Prestations services extérieurs	6288	011	-2 927,00 €
DRRH	▪ Personnel		012	450 000,00 €
DFCP	▪ Ajustement ICNE	66112	66	7 000,00 €
	▪ Ajustement subvention exceptionnelle budget lotissement SEGUIN	6521	65	88 230,01 €
	▪ Provision finances		011	-326 499,01 €
			65	-90 000,00 €

RECETTES				122 204,00 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Ajustement dotation de solidarité communautaire	73212	73	122 204,00 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				1 000 969,26 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DBM	▪ acquisition œuvre d'art	2161	21	600,00 €
DDS	▪ acquisition matériel et mobilier inclusion numérique	2183	21	29 631,00 €
DDT	▲ NPNRU			
	▪ SORANO : travaux	2111	211	970 738,26 €

RECETTES				1 000 969,26 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DDT	▲ NPNRU			
	▪ SORANO : subvention		13	277 264,46 €
DDS	▪ Subvention Etat : matériel et mobilier - inclusion numérique	1311	13	23 704,80 €
DFCP	▪ Emprunt	1641	16	700 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Alia Cheikh

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221215-lmc129114B-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 décembre 2022